

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 543

présenté par

Mme Colombier et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« recherchant des coopérations européennes »

les mots :

« privilégiant tout d'abord la BITD française avant d'envisager de possibles coopérations européennes, et sans exclure des coopérations hors Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le domaine de La Défense Sol-Air, avant de rechercher des coopérations européennes, il est avant tout indispensable de privilégier la BITD française dans ce domaine si stratégique et dont le conflit actuel en Ukraine a montré à quel point il est nécessaire d'en maîtriser les systèmes d'armes.

L'objet de cet amendement est à la fois de remettre à l'honneur et donc de privilégier la BITD française, mais également de laisser la place à de potentielles coopérations hors Union européenne.